

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février à 19h30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire le 23 février 2022, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 14

EXCUSES : 0

POUVOIR : 1

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1° Prend acte de l'installation de Mme S. ECLERCY en remplacement de Mme D. MAZARD.

2° Modifie le tableau officiel du Conseil Municipal à compter du 28 février 2022.

3° Procède au remplacement d'un représentant à deux commissions communales « administration générale et attractivité communale » et au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

4° Adhère au plan de formation 2022-2024 pour tous les agents communaux.

5° Approuve la convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité au travail » avec le CDG42.

6° Approuve par 14 voix pour et 1 voix contre la mise en place du service de police pluri-communale avec la commune de MONTBRISON et le processus de la verbalisation électronique.

7° Approuve par 13 voix pour et 2 abstentions la nouvelle convention établie par L.F.a pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères.

8° Vote favorablement la motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez.

9° Approuve les travaux de la 2^{ème} tranche de l'église Saint-Symphorien et sollicite les subventions.

10° Sollicite des subventions complémentaires concernant l'enfouissement des réseaux pour l'aménagement de la RD 107.

11° Etudie la possibilité de préempter une propriété située rue des Raffards qui pourrait permettre à la commune de revoir de nouveaux aménagements notamment pour notre école et services scolaires.

12° Prend connaissance des diverses manifestations organisées par nos associations communales entre mars et juin 2022 et de la venue du cirque Picolini en avril 2023.

13° Prend connaissance de divers projets (micro-ferme agroforestière – extension réseau d'eau brute ASA du Poulailier – terrain multisports – vidéo-protection – extinction de l'éclairage public), de la voirie 2022, de la situation de notre école à ce jour quant à l'indemnisation attendue par la commune, de l'installation du conseil municipal d'enfants, et d'une demande faite par une association communale.

Le Maire,

Monique REY